

LEPINOX® PLUS

Insecticide biologique

A base de *Bacillus thuringiensis* subsp. *kurstaki*
(souche EG 2348)



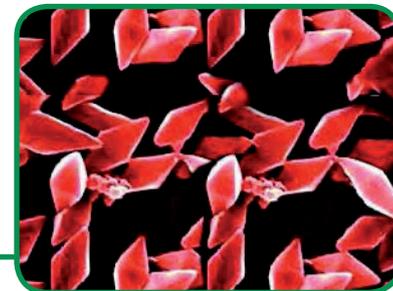
Histoire

La capacité du *Bacillus thuringiensis* à contrôler les larves des insectes ravageurs fut découverte il y a plus de 100 ans.

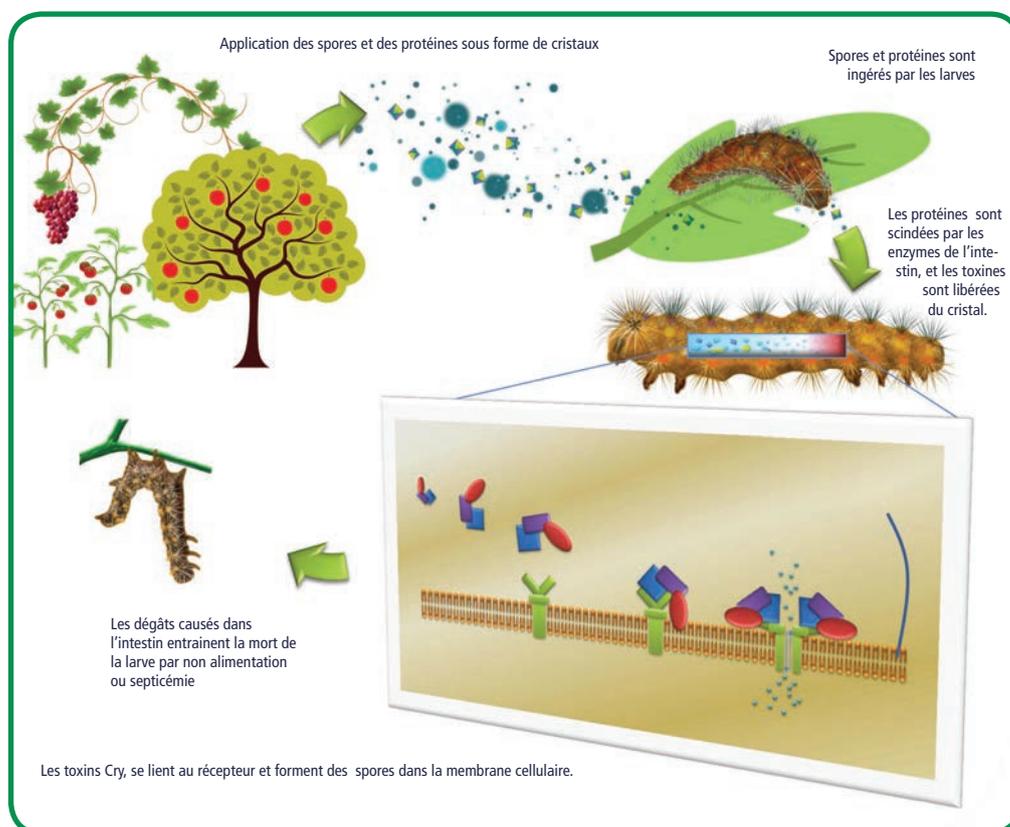
Cependant, sa commercialisation a débuté dans les années 1940.

Bacillus thuringiensis, sérotype *kurstaki* (HD-1), a été découvert à la fin des années 1960.

Cette souche est considérablement plus efficace contre les chenilles et plus facile à produire que les premiers *Bacillus thuringiensis*. La plupart des produits commercialisés contiennent HD-1.



Rosemary Walsh, *BACILLUS THURINGIENSIS*. Courtesy of EMF-LSC, Penn State.



Bacillus thuringiensis (Bt) est une bactérie Gram+, vivant à l'état naturel dans le sol.

Durant la sporulation, il produit des protéines en forme de cristaux, substance active des produits formulés.

Cette protéine est une protoxine avec une activité insecticide qui s'active dans l'intestin de certains insectes.

Bt agit alors par ingestion.

Une fois que le ravageur ingère la protéine, il cesse immédiatement de se nourrir, et meurt 2 jours après.

La nouvelle souche de Btk, EG 2348, de CBC (Europe) - Biogard Division's Bt-formulations, a été créée avec des techniques avancées de biologie moléculaire à travers un procédé: la transconjugaison.

Cette souche de Bt produit différentes toxines (Cry 1Aa, 1Ac, et 2A), qui sont responsables de l'effet insecticide et qui augmentent son efficacité contre les ravageurs cibles.

Période d'application

- Appliquer au début des éclosions (premier traitement), et renouveler 7 à 10 jours après (2nd traitement).
- Quand c'est nécessaire : étalement du vol et de la période des éclosions des ravageurs, effectuer une 3ième application, après 7 à 10 jours supplémentaires.





LEPINOX® PLUS

(*Btk* souche EG 2348;
concentration de la substance active:
37,5 %, 32.000 UI/mg *T.n*)
Poudre mouillable (WP).

AMM n°: 2160494

Classification du produit:
sans classement.

Ne pas utiliser par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur.
SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour tous les usages plein champ.
SPe 8: Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et la production d'exsudats. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

CBC BIOGARD® a récemment amélioré la formulation de la souche Bt EG 2348. Elle montre une meilleure efficacité contre les lépidoptères par rapport aux autres produits Bt retrouvés sur le marché.

Sa concentration en substance active s'élève à 37,5 % et ses substances inertes et innovantes ont un effet positif lors de l'application au champ.

LEPINOX® PLUS est un outil important et très efficace pour la production de fruits et de légumes pour contrôler les lépidoptères les plus dangereux.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI USAGES ET DOSES AUTORISEES - RECOMMANDATIONS

USAGES		Dose d'emploi de la préparation
CULTURES FRUITIÈRES	Ravageur cible	
Pommier	<i>Pandemis</i> sp., <i>Archips podana</i> , <i>Adoxophyes orana</i> , <i>Argyrotaenia</i> sp.	1 kg/ha
Pêcher, Prunier	<i>Grapholita molesta</i> et <i>Anarsia lineatella</i>	1 kg/ha
Cerisier	<i>Argyrotaenia pulchellana</i>	1 kg/ha
Kiwi	<i>Argyrotaenia pulchellana</i>	1 kg/ha
Vigne	<i>Lobesia botrana</i> et <i>Eupoecilia ambiguella</i>	1 kg/ha
Fraisier Autorisé également sous abri	<i>Spodoptera littoralis</i>	1 kg/ha
CULTURES LEGUMIERES		
Choux Autorisé également sous abri	<i>Plutella xylostella</i> , <i>Pieris brassicae</i> et <i>Spodoptera littoralis</i>	1 kg/ha
Artichaut Autorisé également sous abri	<i>Gortyna xanthenes</i>	1 kg/ha
Chicorée - production de racines	<i>Spodoptera littoralis</i> et <i>Helicoverpa armigera</i>	1 kg/ha
Fines herbes, Epinard, Laitue, Betterave potagère Autorisé également sous abri	<i>Spodoptera littoralis</i> et <i>Helicoverpa armigera</i>	1 kg/ha
Haricots écosés frais Autorisé également sous abri	<i>Helicoverpa armigera</i>	1 kg/ha
Haricots et pois non écosés frais Autorisé également sous abri	<i>Helicoverpa armigera</i>	1 kg/ha
Concombre, Melon, Poivron Autorisé également sous abri	<i>Spodoptera littoralis</i> et <i>Spodoptera exigua</i>	1 kg/ha
Tomate Autorisé également sous abri	<i>Helicoverpa armigera</i> et <i>Tuta absoluta</i>	1 kg/ha
GRANDES CULTURES		
Arbres et arbustes Autorisé également sous abri	Noctuelles	1 kg/ha
Cultures florales et plantes vertes Autorisé également sous abri	Noctuelles	1 kg/ha
Houblon	<i>Ostrinia nubilalis</i>	1 kg/ha
Tabac	<i>Helicoverpa armigera</i>	1 kg/ha



L. botrana



A. pulchellana



T. absoluta